VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier et Quatrième Districts,

—AUSSI—

Une Plantation ("The Live Oak,")

Près d'Opelousas, Paroisse St-Landry, Lne.

EDWARD L. POWERS vs JAMES POWERS Et Al. | No 92923 COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "E."

A L'ENCAN, MERCREDI, 27 AVRIL 1910, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—206 bâtisse Hennen — MERCREDI, le 27 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 24 mars 1910 et signé le 24 mars 1910, par l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 92,923, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété comme suit, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 339 (autrefois No 8), borné par les rues Septième, Sixième, Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No dix sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 13me jour d'avril 1853, autrefois déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, et maintenant en l'étude du gardien des archives notoriales de cette paroisse et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Septième sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, toutes plus ou moins.

2. Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Freret [autrefois Jacob] Sixième et St George [maintenant Howard], mesurant cent soixante pieds de face à la rue Septième sur une profondeur uniforme de soixante cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins; étant la portion de la façade des lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 21 février 1896, un devis duquel est annexé à un acte pardevant C. H. Shields, notaire, le 4 mars 1896, le lot No 15 formant l'encoignure des rues Septième et Freret. Lesdites améliorations comprennent un cottage double portant les numéros municipaux 2423 à 2445 rue Septième inclusivement.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendance y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaisant, Toledano, Magazine et Constance, désignés par les Nos sept et huit, sur un plan dressé en l'étude de Theo. Guyol, comme plan No 180, et mesurant comme suit: Le lot No sept ayant vingt-huit pieds de face à la rue Plaisant sur cent quarante-et-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur, et le lot No huit ayant trente pieds de face à ladite rue Plaisant sur cent trente-huit pieds au pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdites améliorations comprennent le cottage double portant les numéros municipaux 1022-1024 rue Plaisant, et une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 1027 rue Toledano.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Natchez, Tchoupitoulas et Gravier, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. H. Dakin, le 5ème jour de janvier 1843, et déposé comme plan 48 en le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire. Ledit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-trois pieds huit pouces de face à la rue Magasins, cinquante huit pieds huit et demi pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No huit, et cinquante-huit pieds dix pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No six, et vingt-deux pieds neuf et un tiers de pouces en largeur dans le fond et façade sur le passage de l'Arcade, lequel passage est en commun à tous les lots faisant façade dessous.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un bail emphytéotique expirant le 30 sept. 1915, pour un loyer mensuel de quatre-vingt-dix dollars, enregistré dans le bureau des Transferts, livre 227, folio 6. Les dites améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le numéro municipal 326 rue Magasins.

5. Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Freret [autrefois Jacob] Sixième et St George [maintenant Howard], mesurant cent soixante pieds de face à la rue Septième sur une profondeur uniforme de soixante cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins; étant la portion de la façade des lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 21 février 1896, un devis duquel est annexé à un acte pardevant C. H. Shields, notaire, le 4 mars 1896, le lot No 15 formant l'encoignure des rues Septième et Freret. Lesdites améliorations comprennent un cottage double portant les numéros municipaux 2423 à 2445 rue Septième inclusivement.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendance y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaisant, Toledano, Magazine et Constance, désignés par les Nos sept et huit, sur un plan dressé en l'étude de Theo. Guyol, comme plan No 180, et mesurant comme suit: Le lot No sept ayant vingt-huit pieds de face à la rue Plaisant sur cent quarante-et-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur, et le lot No huit ayant trente pieds de face à ladite rue Plaisant sur cent trente-huit pieds au pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdites améliorations comprennent le cottage double portant les numéros municipaux 1022-1024 rue Plaisant, et une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 1027 rue Toledano.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Natchez, Tchoupitoulas et Gravier, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. H. Dakin, le 5ème jour de janvier 1843, et déposé comme plan 48 en le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire. Ledit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-trois pieds huit pouces de face à la rue Magasins, cinquante huit pieds huit et demi pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No huit, et cinquante-huit pieds dix pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No six, et vingt-deux pieds neuf et un tiers de pouces en largeur dans le fond et façade sur le passage de l'Arcade, lequel passage est en commun à tous les lots faisant façade dessous.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un bail emphytéotique expirant le 30 sept. 1915, pour un loyer mensuel de quatre-vingt-dix dollars, enregistré dans le bureau des Transferts, livre 227, folio 6. Les dites améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le numéro municipal 326 rue Magasins.

5. Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de Mme Elizabeth McGimsey

No 91,811, Cour Civile de District, Division "B"

Propriété se Louant Bien,

No 906 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

PAR STROUBACK & STERN — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 10 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 7 avril 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Royale, St-Philippe, Chartres et Dumaine, désigné comme terrain No deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 juin 1855, et mesurant vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes rue Royale sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de vingt sept pieds sept pouces sur une allée à l'usage en commun des terrains un, deux et trois sur ledit plan et est désigné par le No [ancien] 910 rue Royale.

Les améliorations comprennent une maison de résidence seule en briques à trois étages ayant 20 chambres, et ladite propriété aujourd'hui porte le No municipal 906 rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a, en paiement garanti par des billets du ou des acquéreurs, payables à un et deux ans de leurs dates, et portant intérêt au taux de huit [8 0[0] pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement, et garantis par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété ci-dessus décrite. L'acquéreur assumant toutes les taxes des années 1909 et 1910, le coût de tous les certificats, et un dépôt de dix (10 0[0) pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

9 avril—9 10 17 24—mai 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Christopher Darsam vs E. F. Ulmer.

No 92247—Cour Civile de District, Division B.

Vente de Receveur à l'encan, LUNDI, 18 AVRIL 1910, à 11 heures a. m. des effets de la Compagnie de Charbon Ulmer, sur les lieux No 601 rue S. Galvez, coin Perdido.

Les effets se composent de charbon, cheveaux, mulets, harnais, charrettes, wagons, outils, balances, meubles et installations de bureaux, etc., le tout selon un inventaire enregistré, excepté quant au charbon et au coke qui seront vendus d'après la quantité en chantier le jour de la vente.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur, bureau, 322 rue Baronne, LUNDI, 18 avril 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 601 coin Galves et Perdido, il sera offert en vente à l'encan, en vertu d'un jugement lu et rendu en plaine Cour, mercredi, 30 mars 1910, et lu et signé en plaine Cour le 5 avril 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les immeubles ci-dessus mentionnés, le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs. 322 rue Baronne.

Pierson, Walton & Pierson, Charles Schneidau, James E. Zunts, avocats.
7 av—7 10 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier District.

Résidence Simple à Deux Etages, 240 Rue S. Claiborne.

Résidence Simple à Deux Etages, 248 Rue S. Claiborne, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Mme Julia O'Neal, défunte épouse de John Hussay.

No 90970—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, aussi d'un ordre daté du 28 mars 1910 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certaines lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Lesdits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 en l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Sud Claiborne sur 110 pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, daté du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McClay, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande résidence simple à deux étages en bois, ayant grande galerie sur le devant et sur le côté, vestibule pour l'escalier et 8 chambres; et est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges' servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, (connu comme le vieux No 23 rue S. Claiborne) dans l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Commune, Gasquet et Robertson, désigné comme lot No 16 de l'ilet No 18 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. I McClay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle résidence simple à deux étages, retirée de la rue, et contenant galerie sur le devant et sur le côté, vestibule d'escalier et 8 chambres, et est désignée par le No municipal 248 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et de payer au-dessus et en plus de l'enchère ou du prix d'achat les frais de tous certificats, incidents et nécessaires pour la livraison des titres et des frais de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent [10 0[0] du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

JEUDI, le 21 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Mary, Hesdon et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écurie, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien, plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les causes usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUBACK & STERN, Encanteurs

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.

Tentennia Bank and Trust Co., Receivers.
20 mars—20 27—av 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE Mme EDWA JONES HELLWEGE

No 89,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B"

2 Magnifiques Terrains pour Bâtir sur l'Avenue Napoléon, encoignure Remparts, borné par les rues Saratoga et Berlin.

MERCREDI, le 13 Avril, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin Danoel (autrefois Rempart) et Saratoga, désignés par les Nos nonante et deux sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 25 octobre 1891 et annexé pour référence à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 17 avril 1893 d'après lequel dit devis lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Danoel (Rempart).

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans représenté par billets portant intérêt à sept pour cent (7 0[0) par an, garanti par hypothèque et lien de vendeur cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES AL'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et de Valeur dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de Mme Juliana Feitz, veuve de Otto F. Theisman—No 88,051, Cour Civile de District, Division A.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 21 AVRIL, 1910,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & DEMONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à deux ordres de l'Honorable la Cour Civile de District, un daté du 1er mars 1910, donné par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent, dans la "Succession de Mme Juliana Feitz, Veuve de Otto F. Thiesman," No 88,051, Cour Civile de District, et l'autre ordre daté du 9 mars 1910, accordant dans ladite affaire par ledit Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le vendral, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

1. Sept-huitièmes de part indivise et intérêt en et à deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Septième et Huitième, lesquels lots sont désignés par les lettres C et D sur un devis ou certificat d'arpentage de Arthur de Armas, député-voyer de ville, daté du 4 novembre 1887 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire en cette dite ville, le 11 novembre 1887, lesquels dits lots sont contigus; le lot C ayant vingt-six pieds quatre pouces de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur, et le lot D ayant vingt-six pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portent les numéros municipaux 3027 et 3029 rue Magasin, le premier étant vacant et le dernier étant sous bail à $40 par mois jusqu'au 30 septembre 1911.

2. Sept huitièmes de part indivise et intérêt en et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant, dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Liberté, Clio et Howard, désigné par le numéro un, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté du 6 mai 1853 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot formant l'encoignure des rues Erato et Liberté et mesurant vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 2301 rue Erato et 1231-1233 et 1239 rue Sud Liberté et les dites propriétés sont louées par mois à plusieurs locataires, les loyers montant à $30 par mois.

3. Sept-huitièmes de part et intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Thalie, Constance et Malpouème, désigné comme lot No un de l'ilet No 52, sur un plan par F. Zimple, voyer, daté du 7 mars 1835 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Magasin et Thalie et mesurant vingt trois pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Thalie de cent seize pieds et est borné dans le fond par une allée pour l'usage commun du dit lot et autres sur ledit plan.

Les améliorations sur ledit lot portant les numéros municipaux 1300 rue Magasin et 1032 rue Thalie, et sont sous bail jusqu'au 30 juin 1910 à $35 par mois, les locataires ayant les droits de renouveler pour un an à $35 par mois et une année de plus à $40 par mois.

Conditions—Comptant, la propriété devant être vendue sujette aux baux existant présentement et l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910 et déposer 10 0[0 au moment de l'adjudication avec l'encanteur, pourvu que l'acquéreur ayant l'option ait déclaré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir tarés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 8 0[0 par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur pour se lier en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle partie pour payer comme honoraires d'avocat cinq pour cent sur le montant réclamé en tel procès, et aussi pour se rendre responsable de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir le pacte de "non aliénando" et toutes les causes usuelles de sécurité, et le paiement desdits billets et intérêt, aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.

MM. Carroll Henderson & Carroll, avocats.
20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Mineurs Bermudez.

Cour Civile de District, No 92,929, Division "A"

Une Bonne Occasion pour Placement!

LA BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES

Nos 508-510 RUE SUD PETERS

(TOUT PRES DE POYDRAS)

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 5 MAI, A MIDI.

EN vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé du 30 mars 1910, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 16 borné par les rues Nouvelle Levée, (maintenant Sud Peters), Poydras, Fulton et Lafayette et ladite portion de terre étant la portion de la lettre H, et mesurant 22 pieds, 11 pouces de face à la rue Nouvelle Levée (maintenant rue Sud Peters) sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70 pieds en profondeur, étant la même propriété que Edward Bermudez a acquit par achat de la Southern Bank, d'après un acte de vente passé pardevant Charles T Soniat, notaire, le 15me jour de mai 1878, enregistré en le livre des Transferts 110, folio 512.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alexis Brian, notaire, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date de la signature de la vente. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et faire un dépôt de 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur, National Realty Co.

Foster Milling, Brian & Saal, avocats.
3 av—3 10 17 24—ma 5

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES dans le TROISIEME DISTRICT

UNE CHANCE POUR PLACEMENT.

JOLIE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 3016 RUE BOURGOGNE.

COTTAGE DOUBLE, Nos 2925 et 2927 RUE N. REMPARTS.

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE, Nos 3143 et 3145 RUE BOURGOGNE.

PARTAGE DE ERNEST SMITH et al vs. THEODORE SMITH, ADMINISTRATEUR, et al.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division A—No 90,836.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 26 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15 mars 1910 et signé le 21 mars 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Montégut, Dauphine et Clouet et mesurant d'après le plan de John F. Braun, voyer, daté du 5 novembre 1881 et annexé à un acte de vente entre la veuve August Ohse, Sr, et autres à Charles Ohse, passé devant Frederick Zengel, notaire de cette paroisse le 17 novembre 1881, 18 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, Le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux étages en bois, connue comme No 3016 rue Bourgogne, contenant salon double, salle à manger, cuisine, chambre à bain, hangar, 3 chambres à coucher, rue pavée en asphalte.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Montégut, St-Claude et Press. Ledit lot est désigné par la lettre B sur un devis dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté du 4 avril 1888, et annexé à un acte passé pardevant O Drouet, notaire, le 11 avril 1888, et d'après lequel devis ledit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Rempart sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois double connu comme No 2925 et 2927 rue Rempart contenant 3 chambres, salle à manger, cuisine et hangar de chaque côté.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Quatre de l'ilet No Cinq, borné par les rues Bourgogne (autrefois Crapa), Louisa, Remparts (autrefois Amour) et Clouet, et ayant en mesure américaine trente pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par C. Giroux le 10 novembre 1849, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, sous le No 7, livre de plan No 6.

Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district et ilet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, et directement dans le fond de cela, mesurant trente pieds huit pouces sur la ligne du fond de la propriété ci-dessus décrite sur une profondeur de trente neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme No 3143 et 3145 rue Bourgogne, contenant 3 chambres, salle à manger, cuisine, cabinet pour linge et chambre à bain de chaque côté.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910 et de déposer 10 0[0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

Carsten E. Torfasen et Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.
22 mars—22 27—avril 3 10 17 24 26

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE A LA FOLLE ENCHERE DE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,

A un Ilet Seulement de la Ligne des Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Josephine Delmau, épouse de G. H. Teague et al vs Mary Logan et als, Dossier No 90,739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau, 336 rue Carondelet, MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, lu et signé en cour ouverte le 18me jour d'octobre 1909, et d'un ordre daté le 28 mars 1910, je vendrai, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans, au est Kiai, et désigné par les numéros 18 à 22 inclusivement de l'ilet B sur un plan dressé par F. J. Rothers, député-voyer général, portant la date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan lesdits lots 18 à 22 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 18 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le lot 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson [maintenant Joliet], et lesquels lots forment partie de l'ilet No 304, sur le plan original de la dite ville, lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix-neuvième, maintenant la rue Pear, étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, le 2 décembre 1836, par acte pardevant J. B. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. T I. folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, garantie par lien de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt; l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer et taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909; l'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

Richardson & Boulé, avocats.
31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

MOTEURS—MOULIN A MOUSSE—BALANCES—COMPTES OUVERTS.

National Automatic Fire Alarm Co. vs Southern Spring & Mattress Works, Ltd.

No 88,210—Cour Civile de District—Div. E.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR LIONEL M RICAU, Encanteur — LUNDI, 11 avril 1910, à 11 heures, sur les lieux Nos 317-319 RUE DECATUR—

Un moteur Westinghouse de la force de 25 chevaux, machine pour feutre, deux moteurs pour coudre de la force de 1[8 de cheval, "floor scales", moulin à mousse, tables à coudre, COMPTES OUVERTS et autres effets mobiliers, le tout d'après un inventaire enregistré.

20mars—30—av 3 10 11

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De Terrains pour Bâtir, qui s'améliorent, sur l'avenue Franklin,

Qui a Ligne de Chars Electriques